



## Une rentrée "ordinaire" !

En cette rentrée, l'actualité des dernières semaines occupe tragiquement notre quotidien : on meurt en nombre sur les marches de notre continent ! Des exilés économiques, climatiques et politiques fuient leurs pays pour se réfugier en Europe. En dépit et à cause des politiques migratoires, ils meurent en mer et sur le continent. Avant d'entamer pour certains, un parcours invraisemblable pour s'intégrer. Les discours nauséabonds empuantissent la sphère médiatique sur un tri soit disant nécessaire comme si les conditions de leur arrivée n'étaient déjà pas assez dramatiques !

En France et en Europe les politiques d'austérité attaquent les services publics, les droits sociaux et les solidarités. L'austérité, les personnels la paient au quotidien, avec des salaires gelés depuis des temps immémoriaux, avec un budget qui ne suit pas l'augmentation de la démographie scolaire, des effectifs par classe qui s'accroissent, des conditions de travail qui se dégradent. Nous l'annoncions dès 2012, et c'est désormais un secret de polichinelle, les promesses de créations de postes ne seront pas tenues.

Ces politiques d'austérité produisent les récentes contre-réformes dans l'Éducation tout en renforçant celles instaurées depuis dix ans : dégradation durable de l'Enseignement professionnel et de la formation du bac pro trois ans, réforme du collège, développement imposé et à outrance de l'apprentissage, réforme du lycée dont l'évaluation est encore reportée, réforme des rythmes scolaires néfaste pour les élèves et les personnels ou encore refonte du calendrier scolaire au bénéfice des intérêts économiques.

Les politiques éducatives libérales sont poursuivies et sapent les garanties collectives, augmentent les pressions hiérarchiques et la mise en concurrence des écoles et des établissements.

Sud Education s'engagera et soutiendra tous les combats pour que notre société et notre école sortent de l'impasse libérale où elles se trouvent engagées depuis déjà trop longtemps.

Directeur de la publication : Gildas Thomas / Bimestriel, abonnement 8€ / Journal réalisé, imprimé et plié par les adhérents de Sud Education.

ISSN : 1293-9862 / CPPAP : 0315 S 05305

Site : <http://sudeduc50.no-ip.org/>

Mel : [education.sud.manche@wanadoo.fr](mailto:education.sud.manche@wanadoo.fr)

Tel : 02 33 04 46 12 (jeudi) et/ou Tel P : 06 70 72 31 08 (toute la semaine)

## 👤👤👤👤👤 Sommaire 👤👤👤👤👤

### ▪ Edito

p 2 : AESH/Circulaire de rentrée.

p 3 : L'école inclusive ou exclusive ?

spécial "Réforme des collèges"

▪ INFOSUD/page4

Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

# “Une autre école, pour une autre société”



## Traitement des personnels non titulaires de l'Education Nationale : on innove...

Dans le cadre d'une harmonisation académique (rarement porteuse de progrès...) nombre d' AESH de la Manche verront en cette rentrée leur salaire diminuer, les contrats de 24 h représentant non plus 63 % du smic mais 61 %. En effet, l'heure de formation qui était comptabilisée comme supplémentaire ne le sera plus.

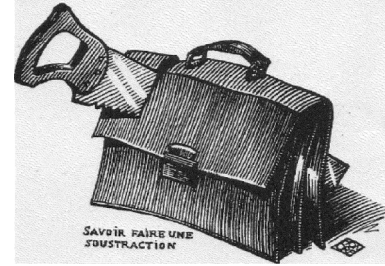
Il règne d'autre part une grande incertitude concernant les contrats EVS (aide à la direction). Certains départements, rattrapés par le dépassement de leur « quota » de contrats précaires attribués par le MEN, ont d'ores et déjà envisagé de remplacer les EVS par des jeunes de 18 à 25 ans en service civique. On peut toujours faire plus en dépensant moins : 574 € pour 30h hebdomadaires ! Force est de constater que ces personnels coûtent déjà trop cher à l'état...

Sud Education revendique une titularisation sans conditions de concours ni de nationalité pour tous les personnels précaires de l'Education Nationale.

## Circulaire de rentrée 2015 : un discours politique et des ambitions affichées, sans déclinaison ni volonté réelles

La circulaire de rentrée entend s'appuyer sur la nécessité d'une école plus juste, plus républicaine. Or les quelques nouveautés déclinées ne font que suivre les lignes tracées par les recommandations de l'OCDE (« prestataires d'éducation ») plutôt que cadre national, adaptation des systèmes éducatifs aux besoins du marché... et par l'austérité budgétaire (nouvelles

prérogatives mais fonctionnement à moyens constants, externalisation de missions vers les collectivités locales, les associations et autres partenaires potentiels, publics ou privés).



En témoignent :

- la réaffirmation de la réforme Peillon/Hamon, qui a mis en place un transfert de compétences de l'état vers les collectivités mais n'a en aucun cas permis de réduire les inégalités ou d'alléger la semaine scolaire ;

- les multiples parcours de l'élève, qui individualisent les acquisitions hors d'un cadre national en confortant la complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire ; ces parcours sont liés explicitement aux ressources locales dont disposent les territoires.

- le développement de l'école numérique, appelée à se substituer aux moyens humains et à faire se télescoper les lieux et les temps scolaires et extra scolaires, sans que les bénéfices pédagogiques aient été sérieusement pensés et évalués. On ne peut douter que la filière du numérique soit un enjeu économique et industriel majeur, plutôt qu'éducatif.

- l'école inclusive, peu coûteuse telle que présentée, mais dont on peut craindre qu'elle aboutisse à l'exclusion sociale et scolaire d'élèves qui ne trouveront pas de réponses adaptées à leurs besoins.

- la formation des enseignants, annoncée dans la circulaire comme renouvelée et ambitieuse, mais laissée en l'état sans aucun moyen ni dispositif supplémentaire... hormis un développement de la FOAD. Déjà largement insuffisante, elle sera incapable de répondre aux besoins, notamment concernant la prise en charge d'élèves à besoins particuliers, l'usage des TICE etc...

Il ne s'agit pas ici de critiquer l'inclusion à l'école mais le fait qu'elle soit érigée en dogme, ce qui soulève beaucoup d'inquiétudes. D'abord l'école inclusive, telle qu'elle est présentée par le rectorat, remet en cause l'existence de classes spécialisées dans les écoles, collèges et lycées, qui jusqu'alors représentaient pour beaucoup d'élèves à besoins éducatifs des bouées d'ancrage dans le système éducatif.

Dans ces structures, l'inclusion existe déjà selon les matières et selon les possibilités de chacun. Mais beaucoup des projets menés ne relèvent pas directement de l'inclusion et sont néanmoins utiles et nécessaires au bon développement de l'ensemble des élèves. La crainte est que la plupart, souvent en grande difficulté psychologique et cognitive, ne trouvent jamais leur place dans les classes ordinaires. Ce qui risque, pour les plus fragiles d'entre eux, de générer de la souffrance. On imagine donc que beaucoup d'élèves seront de fait « exclus par l'inclusion » : ils devront rejoindre les IME, qui manquent déjà de moyens et de places, ou alors seront déscolarisés. Sauf que le rapport sur les unités d'enseignement (IME, IMPro et ITEP) de décembre 2014 est très critique sur les insuffisances de ces structures et les modalités de la scolarisation exercée. Les rapporteurs préconisent une scolarisation inclusive. **Tout se tient : dégonfler les structures spécialisées (ULIS, IME, ITEP...) dont les coûts sont très supérieurs à la scolarisation ordinaire !**

Il paraît évident que tous les élèves à BEP n'ont pas les mêmes besoins et qu'au contraire l'individualisation des réponses éducatives est importante pour eux. Dans l'école inclusive, c'est l'école qui s'adapte à l'élève et non le contraire. Beau projet, certes... mais qui se fait sans moyens supplémentaires et surtout sans formation des enseignants des classes ordinaires !!! Lors de la journée du 19 mai à Caen, les IGEN ont clairement indiqué que la réforme des collèges en cours était un des leviers principaux de la mise en place de l'inclusion. On sait ce que cela signifie : sous prétexte d'égalité, on fait des économies sur les moyens : ainsi dans ce projet, les enseignants spécialisés deviennent des « personnes ressources » pour aider les enseignants des classes ordinaires, tâche pharaonique et donc illusoire ; quant aux intervenants spécialisés extérieurs, ils ne seront plus sollicités ou peu car selon les IGEN, « tout doit se passer dans la classe » désormais. Même le rôle des AESH (ex-AVS : Accompagnants des élèves en situation de handicap) est critiqué ; selon un IGEN, ils « séparent physiquement les élèves à BEP du reste de la classe » !

Plus inquiétant encore, ces élèves inclus ne seront pas comptés dans les effectifs des

classes. Pour le second degré, ils ne sont tout simplement pas pris en compte dans les DHG !!! Et pour le premier degré, ils ne sont pas « inclus » dans l'effectif global de l'école pour évaluer la pertinence d'une ouverture ou fermeture de classe !!! Les seuls moyens annoncés sont les AESH dans les classes et le temps majoré aux examens pour les élèves à BEP : bref, ce qui existe déjà !!! Quant à la formation pour cette année, elle ne concerne que 37 CAPASH pour le 1er degré (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) et dans le second degré, 5 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap). Pour toute l'académie !!!

Ainsi, lors de cette journée où le rectorat clame son autosatisfaction (projets d'ouvertures d'ULIS en LP ; doublement des élèves à BEP accueillis par l'école dans l'académie depuis la loi de 2005), le leitmotiv de l'inclusion révèle en fait une logique comptable, que Sud Éducation Manche dénonce. **Oui à une réelle inclusion mais dans des conditions d'accueil qui permettent la réussite de tous les élèves.**



Sud Éducation Manche revendique :

- **le maintien des structures spécialisées** dans les écoles, collèges et lycées dans des lieux adaptés : l'inclusion doit se réfléchir au cas par cas, d'autant qu'elle est déjà partiellement pratiquée grâce à ces classes spécialisées et au travail des enseignants spécialisés !

- **le respect des seuils d'effectifs pour les classes spécialisées** : pas plus de 12 élèves en ULIS école, 10 en ULIS collège/lycée et 16 en SEGPA !

- pour les **classes ordinaires** qui pratiqueraient en partie l'inclusion : **des effectifs allégés !!!** (notamment par la prise en compte des élèves à BEP dans l'effectif global des établissements pour la détermination des moyens)

- une **vraie formation pour les enseignants et un vrai diplôme avec un métier reconnu et payé en conséquences pour les AESH !!!**

## Bulletin d'adhésion 2015 / 2016

*A remplir même si vous étiez adhérent-e l'année dernière*  
à envoyer à Sud Education, 54 rue de la bucaille, 50100 CHERBOURG

NOM : .....	Adhésion <input type="checkbox"/>	
PRÉNOM : .....	RÉADHÉSION <input type="checkbox"/>	

**Adresse personnelle**

RUE OU LIEU-DIT : .....	VILLE : .....
CODE POSTAL : .....	MEL : .....
TEL : ..... OU .....	

**Etablissement d'exercice**

Nom .....	Ville : .....
-----------	---------------

**Situation professionnelle**

Catégorie (PE, Cert, Agr, PLP, AE, CPE ; retraité) : .....	Temps complet <input type="checkbox"/>
Statut (titulaire, stagiaire, contractuel...) : .....	Temps partiel <input type="checkbox"/>
Discipline ou fonction : .....	Disponibilité <input type="checkbox"/>

Montant de la cotisation ..... €

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois en établissant dès l'adhésion de 2 à 4 chèques à l'ordre de Sud Education et en remplissant le tableau ci-dessous.

	A encaisser au mois de...	Montant du chèque
Chèque 1		
Chèque 2		
Chèque 3		
Chèque 4		

NB : les chèques ne sont pas obligatoirement du même montant : arrondissez à l'€ !

*En cas de situation financière difficile, notamment pour les non imposables, contacter le syndicat pour trouver une solution adaptée. Et si vous êtes non-imposable, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt.*

Les frais de Sud Education (local, courrier, téléphone, presse...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérents. Adhérer c'est permettre à notre syndicat de fonctionner et donc de faire entendre sa voix. Alors adhérez, faites adhérer à Sud.

Salaire	cotisation	Salaire	cotisation	Salaire	cotisation
<600	5€	1700	120€	2500	270€
<900	15€	1780	132€	2640	282€
980	42€	1860	147€	2720	297€
1060	51€	1940	156€	2800	315€
1140	60€	2020	168€	2880	330€
1220	66€	2100	183€	2960	351€
1300	75€	2180	195€	3040	369€
1380	81€	2260	210€	3120	384€
1460	93€	2340	222€	3200	405€
1540	102€	2420	237€	3280	423€
1620	114€	2500	255€	3360	465€

66% de la cotisation déductible des impôts (une attestation vous sera fournie en temps utile)  
▶ coût réel de l'adhésion 34% du barème ci-dessus.

### ----- Quand ? Où ? Quoi ? Que ? -----

**PERMANENCE**

**Jedi :**

8h30 à 12h00

13h30 à 17h00

**TEL :** 02 33 04 46 12  
**TEL P :** 06 70 72 31 08

### CONTACTS SUD

**Adresse postale :**  
54 rue de la bucaille  
50100 CHERBOURG



Site Sud Education Manche  
<http://sudeduc50.no-ip.org/>

Site de la fédération Sud Education :  
[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

# COLLÈGE : POUR UNE AUTRE REFORME

SUD éducation lutte pour **une autre école, d'autres pratiques pédagogiques, et donc pour un autre collège**. Mais à la lecture des projets ministériels, force est de constater que la réforme prévue pour la rentrée 2016 est en réalité une contre-réforme drapée dans les habits vertueux de la pédagogie.

- La mise en place des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) est un des éléments-clés de la réforme : SUD éducation n'est pas contre la pédagogie de projet dans un cadre interdisciplinaire, mais cela demande du **temps de concertation, qui n'est pas prévu du tout dans la réforme**. Les EPI représenteront donc nécessairement un allongement du temps de travail et donc une dégradation des conditions de travail.

- De plus, le regroupement de matières jusque-là **distinctes** (pôle sciences : technologie/SVT/ sciences physiques) va induire une **polyvalence contrainte et génératrice de souffrance au travail** pour certains collègues. Le tout, bien sûr, sans même qu'un minimum de formation soit proposé aux enseignants concernés.

- D'ailleurs, l'organisation prévue de ces enseignements rappelle celui des **IDD sur lequel il n'y a aucune évaluation sérieuse, et qui a abouti à des baisses d'horaires matières et a finalement été abandonné**. De même pour une autre « nouveauté » de la réforme : l'Accompagnement Personnalisé (3h en 6ème, 1h pour les autres niveaux) qui sera **une généralisation du traitement de la difficulté scolaire hors de la classe, alors qu'elle a montré ses limites en primaire et au lycée, et d'autant que dans de nombreux établissements, l'AP se fera en classe entière...**

-Enfin, pour mettre en place ces nouveaux enseignements, la réforme prévoit une **marge d'autonomie de 20% dans les DHG des collèges : on va donc se retrouver avec une concurrence entre les établissements accrue mais aussi entre les disciplines**, puisqu'on leur demandera de démontrer l'intérêt de leur démarche. Au final, le-la chef-fe d'établissement tranchera, renforçant une logique de management délétère organisée sur la base de la concurrence entre les personnels. Quant aux élèves, cela signifie pour eux **des inégalités dans l'offre de formation**.



# SUD EDUCATION : POUR UNE AUTRE REFORME

## - Pour une véritable interdisciplinarité : un collège unique et polytechnique.

L'enseignement au collège est dit généraliste alors qu'il n'aborde en réalité que des champs disciplinaires dits «intellectuels.» Seules quelques disciplines mettent en œuvre ponctuellement des réalisations techniques (technologie, arts, sciences).

A l'inverse nous revendiquons un enseignement polytechnique intégrant les disciplines techniques et intellectuelles : un véritable collège unique dans lequel tous les élèves peuvent s'ouvrir au maximum de connaissances et au maximum de possibilités d'orientation future, y compris dans les spécialités dites manuelles.

## - L'autonomie des équipes et non des chef-fe-s d'établissement : vers l'autogestion.

Nous considérons que les personnels sont les seuls capables de savoir comment organiser efficacement le travail de chacun-e. L'autonomie des établissements doit être celle des équipes et non des chef-fe-s d'établissements qui concentrent aujourd'hui tout le pouvoir de décision. Les projets d'établissement, les choix pédagogiques, la mise en place de dispositifs, d'options, de projets doivent être le fait des équipes pédagogiques.

C'est aussi dans ce sens que nous revendiquons du temps de concertation pour l'ensemble des personnels des établissements.

- Enfin, n'oublions pas que pour cette rentrée encore, la question des moyens alloués à l'éducation reste primordiale : cette réforme sert de cache-misère à des dysfonctionnements du système éducatif dûs aux manques de moyens : l'épanouissement et l'émancipation intellectuelle des élèves de collège passent avant tout par la réduction du nombre d'élèves par classe et la possibilité d'organiser des demi-groupes ou du tutorat individualisé.



SUD éducation s'oppose à cette réforme et engagera toutes ses forces pour imposer une autre vision du collège. Parce qu'il nous paraît évident que le collège dysfonctionne aujourd'hui, nous luttons pour un collège polytechnique qui permette l'émancipation des élèves, pour l'autonomie des équipes et pour la création massive d'emplois de toutes les catégories de personnels dont nous avons tant besoin !

**TOUS EN GREVE LE JEUDI 17 SEPTEMBRE**  
**POUR UN AUTRE COLLÈGE, LE NÔTRE !**

**Organisons-nous en AG d'établissements, en AG de villes, et élaborons nous-mêmes nos revendications pour une autre réforme des collèges.**